

COMMUNE DE NEUBOIS 67220

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 6 JUIN 2024 A 20 H 00**

Sous la Présidence de Mme Marie Odile UHLERICH, Maire

Etaient présents : Mmes, Mrs DIGEL Fabien, MARCOT Estelle, BLAS Jean-Luc, COLLIN Jean-Marc, BLUNTZER Sylvie, MARTIN Joël, KAETZEL Michel, ALISON Frédérique, MERTZ Anne, MOSSER Geoffroy, THIRION Romuald.

Absents excusés :

Mme GROSSIORD Evelyne qui donne procuration à M. THIRION Romuald
M. WIRTH Benoît

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25/03/2024
2. AFUA WOLFSGRUB : acquisition d'un terrain
3. Aire de jeux : installation d'un toboggan
4. Budget 2024 : décision modificative n °1
5. Divers

Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Mme ALISON Frédérique en qualité de secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 25/03/2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal ne soulève aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2) AFUA WOLFSGRUB : acquisition d'un terrain

Le Maire rappelle que dans le cadre du dossier de constitution de l'AFUA Wolfsgrub, le Conseil Municipal s'est engagé à acquérir les parcelles délaissées par délibération du 03/09/2021.

Le Maire explique que les conjoints SCHALL, (SCHALL Frédérique et PRUD'HOMME Valérie née SCHALL) propriétaires dans l'AFUA Wolfsgrub souhaitent vendre dès à présent leur terrain section 14 parcelle n°139 d'une superficie de 0.85 are. Après plusieurs échanges, les propriétaires sont prêts à céder ce terrain à la Commune au prix proposé de 6 000 € l'are.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- donne son accord pour l'achat de cette parcelle,
- fixe le prix de vente à 6 000 € l'are,
- décide le remboursement du premier acompte de 251.89 € ttc déjà versé par les propriétaires,
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente,
- inscrit cette dépense (acquisition de la parcelle, remboursement acompte et frais notariés) dans la décision modificative n° 1/2024.

Adopté à l'unanimité

3) Aire de jeux : remplacement d'un toboggan

Deux sociétés ont été consultées pour le remplacement du toboggan à l'aire de jeux du lotissement.

La Sté Husson est retenue pour le toboggan Caméléo pour un montant de 8 737.56 € TTC.

Le mulch, matériau amortisseur, sera acquis et mis en place par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- approuve l'acquisition du toboggan pour un montant de 8 737.56 € TTC,
- charge le Maire de vérifier avec la Sté Husson si la structure est en adéquation avec l'emplacement prévu avant signature du devis.

Adopté à l'unanimité

4) Budget 2024 : décision modificative n °1

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications du Maire, vote les virements de crédits suivants :

| | Dépenses | Recettes |
|--|---------------|-------------|
| Opération 104 Voirie | | |
| 2151 Réseaux de voirie | - 18 000,00 € | |
| Opération 121 Aire de jeux Rte de Sélestat | | |
| 2118 Autres terrains | 12 000,00 € | |
| Opération 110 Achat terrains Afua Wolfsgrub | | |
| 2111 Terrains | 6 000,00 € | |
| Ecritures de régularisations subvention | | |
| 13362 DSIL | 46 800,00 € | |
| 1321 Subvention Etat | | 46 800,00 € |

Adopté à l'unanimité

5) Divers

Etat des indemnités des élus

L'article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales impose désormais aux communes la réalisation d'un document établissant un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

| | NEUBOIS | | | | | |
|----------|------------------|-----------------|------------|------------------|-----------------|------------|
| | Taux max. | Montant mensuel | | Taux | Montant mensuel | |
| | Indice brut 1015 | Brut | Net | Indice brut 1015 | Brut | Net |
| Maire | 40,30% | 1 656,54 € | 1 432,91 € | 31,50% | 1 294,81 € | 1 120,01 € |
| Adjoints | 10,70% | 439,83 € | 380,43 € | 8,25% | 339,11 € | 293,32 € |

Les indemnités de fonction ont été fixées par délibération du 17 juillet 2020 et ne font pas l'objet d'un vote.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Travaux de voirie rue de l'Altenberg

La pose du réseau eaux pluviales est bien avancée et les travaux de mise en place du trottoir devraient être finalisés fin juin. Un nouvel avaloir sera réalisé après l'accès à la maison 16 rue de l'Altenberg.

L'entrée du cimetière côté rue de l'Altenberg sera également aménagé pour permettre à une personne à mobilité réduite d'y accéder sans difficulté.

M. COLLIN Jean-Marc considère qu'une partie du réseau eaux pluviales ne nécessitait pas d'être remplacé, les tuyaux étant encore en bon état. Il regrette que le maître d'œuvre et l'entreprise n'aient pas tenu compte de ses remarques. Mme le Maire en prend acte précisant qu'elle a discuté avec les intervenants qui ont insisté sur les avantages de disposer d'un réseau neuf sur toute la longueur. Les tuyaux récupérés seront utilisés dans

les chemins ruraux, notamment celui reliant Neubois à Dieffenbach par la forêt et le chemin « Herreneck ».

M. THIRION Romuald signale que le réseau d'eaux pluviales est aussi très endommagé dans la rue de l'Eglise.

Voirie rue Principale : la zone 30 est prolongée du n° 35 au n° 53 rue principale.

Périscolaire Dieffenbach-au-Val-Neubois Bilan Investissement

Mme le Maire donne le bilan financier au niveau de l'investissement pour la construction du périscolaire à Dieffenbach.

| | |
|---|--------------------|
| Dépense totale | 1 434 115,74 € TTC |
| Recettes | |
| . Subventions (Etat - Région - CeA - CAF) | 944 500,00 € |
| . FCTVA | 223 897,48 € |

Les communes de Neubois et Dieffenbach ont versé chacune des acomptes sans détail à hauteur de 100 000 €.

Elle précise qu'elle a demandé au Président du SIVU du Giessen un état détaillé des dépenses de fonctionnement depuis 2019 et leur répartition entre les deux communes. Elle a demandé également une entrevue avec l'établissement bancaire auprès duquel un prêt a été contracté pour un éventuel avenant au contrat.

Un nouveau point sera fait dès qu'elle disposera de nouvelles informations.

Fleurissement

L'opération « fleurir sa maison » a connu un vif succès et s'est déroulée sans souci majeur. Près de 2.000 plants ont été commandés, le Comité des Fêtes Kritt'Evènements avait accepté la gestion tant financière que matérielle de cette action. Félicitations aux personnes qui se sont impliquées. Elle sera reconduite l'année prochaine.

Le jury de Thanvillé passera le Vendredi 19 juillet 2024 pour noter les maisons fleuries.

Ecole

Sortie des 4 classes de Neubois dont le programme a été préparé par Fabien DIGEL pour aller rencontrer des producteurs de fleurs, de fraises, d'asperges, de légumes, visite d'une fromagerie et découverte d'une collection de cactus. Cette sortie a connu un vif succès tant du côté des élèves que des enseignants. M. DIGEL suggère l'organisation d'une sortie pour les seniors dans le même style.

Kermesse le vendredi 14 juin 2024 de 17 h 00 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Dieffenbach. Mme le Maire invite les conseillers municipaux à y participer et de s'inscrire auprès de la Directrice d'Ecole.

Concert du Trio Pantoum le vendredi 23 août 2024 en l'église St-Materne.

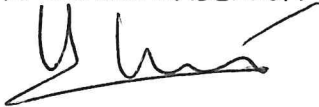
Marche populaire le dimanche 15 septembre

Eglise : Suite à la remarque de M. Joël MARTIN concernant les gouttières de l'église, Mme le Maire confirme avoir demandé aux sociétés CLAVO et COUVRE-TOIT de faire les réparations nécessaires. Elles interviendront également à l'école du bas.

Neubois le 11/06/2024

Mme le Maire

Marie Odile UHLERICH



Le secrétaire de séance

Frédérique ALISON

